

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCÉS (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 3 Octobre

DÉPÊCHE

MANIFESTATIONS A ROME

Paris, 3 octobre, 7 h. 10, matin.

A Rome, de nombreuses manifestations parcourent la ville toute l'après-midi.

Les manifestants passant devant les hôtels habités par les pèlerins, exigent des propriétaires qu'on arbore le drapeau italien.

La police a dû disperser les manifestants. Une bagarre s'en est suivie, il y a eu de nombreux contusionnés.

Les manifestations se sont renouvelées dans la soirée, avec des cris contre les pèlerins et contre la France.

Manifestation nombreuse devant l'ambassade de France, place Farnèse ; cris et sifflets.

La force publique, après sommation, dissipe les attroupements. Vers minuit, Rome reprend son aspect habituel

ATTENTAT

Contre l'Empereur d'Autriche

Reichemberg, 2 octobre.

Deux bombes ont fait explosion près du viaduc du chemin de Rosenthal. Les deux bombes avaient été placées dans des tuyaux pour l'écoulement des eaux. Le viaduc n'a été que légèrement endommagé. On voulait, évidemment, faire sauter le viaduc au moment du passage des trains.

Une enquête est ouverte pour découvrir les coupables.

Vienne, 2 octobre.

La nouvelle de l'attentat criminel commis à la station de Rosenthal, près de Reichemberg, où l'empereur est arrivé hier matin, et qui n'a été connue qu'à une heure avancée de l'après-midi, a causé dans les cercles politiques et dans le public une grande et une vive indignation. Dans les milieux officiels on se montre très réservé.

On se perd en conjectures au sujet du but que se proposait l'auteur de cet acte criminel. Il paraît néanmoins ressortir des détails connus jusqu'ici qu'un attentat contre la personne du souverain est absolument hors de question. L'écart entre l'heure où a eu lieu l'explosion et l'heure fixée pour l'arrivée du souverain ne permet presque pas de doute à cet égard, car, vu la composition des bombes, l'auteur devait attendre une explosion rapide.

Conseil des ministres

Les ministres se réuniront mardi prochain, à l'Elysée.

Critiques sur les grandes manœuvres

Les arbitres des grandes manœuvres sont unanimes à louer, dans leurs rapports, la tenue de l'infanterie dans les récentes opérations de l'Est.

Les mouvements de l'artillerie sont aussi fort appréciés. Les critiques portent surtout sur la cavalerie pour son service d'éclairage dans les manœuvres d'ensemble.

La flotte russe

Le ministre de la marine russe a donné les ordres nécessaires pour la construction d'un nombre considérable de torpilleurs et de croiseurs.

En Alsace-Lorraine

Une dépêche de Metz annonce que jeudi 1^{er} octobre, le train venant de France était bondé de voyageurs.

Aucun contrôle n'a été exercé à la frontière.

La statue de Faidherbe

Un train spécial a transporté M. Ribot et les personnages officiels d'Amiens à Bapaume. Dès son arrivée, le ministre des affaires étrangères s'est dirigé vers l'hôtel de ville, où a eu lieu la réception des autorités.

Le curé doyen, en présentant les prêtres de la ville, a dit que si les événements l'exigeaient, les membres du clergé sauraient remplir leur devoir avec le même zèle et la même ardeur que leurs prédécesseurs ; il a ajouté que ses collègues avaient tenu à s'associer à une fête patriotique destinée à honorer le général illustre et les soldats qui ont relevé la France.

M. Ribot a répondu qu'il ne doutait pas qu'en toutes circonstances, les membres du clergé voudraient se presser autour du drapeau de la République qui est le drapeau national de la France.

Le cortège s'est ensuite formé et s'est rendu sur la Grand'Place où a eu lieu l'inauguration de

la statue du général Faidherbe.

Le voile qui cachait la statue a été enlevé aux applaudissements de la foule. Le vainqueur de Bapaume est apparu en tenue de campagne, coiffé d'un képi, enveloppé d'un ample manteau de fourrures entr'ouvert par le vent, chaussé de bottes à éperons, l'épée au côté, les yeux voilés de lunettes, les bras croisés sur la poitrine, tenant d'une main sa longue-vue et de l'autre sa canne dont il ne se séparait jamais. Il est représenté debout sur un tertre bosselé et semé d'obus, le pied appuyé sur l'affût d'un canon abandonné par l'ennemi. Le visage est d'une ressemblance frappante.

Cette statue qui est coulée en bronze et qui a près de trois mètres de hauteur fait le plus grand honneur à l'artiste, M. Louis Noël.

Le piédestal est l'œuvre de M. Georges Debrie.

La série des discours a été ouverte par le maire de Bapaume et M. Bouches-Edut, président du conseil général.

M. Ribot, ministre des affaires étrangères, prend ensuite la parole. Il fait l'éloge de Faidherbe, de son patriotisme, de sa valeur, de ses talents militaires. Puis, faisant allusion au dernier voyage de l'escadre, il dit :

« L'Europe pendant quelques temps incertaine nous a rendu enfin justice. Un souverain prévoyant et ferme dans ses desseins, pacifique comme nous-même, a publiquement manifesté les sympathies profondes qui unissent son pays et le nôtre. (Des applaudissements enthousiastes ainsi que des cris de : Vive le czar ! Vive la France et vive la Russie ! interrompent l'orateur qui ne peut reprendre la parole qu'après quelques instants.)

« La nation russe s'est associée à son empereur pour nous témoigner son amitié cordiale. (L'orateur est de nouveau interrompu par les applaudissements et les acclamations.)

« Vous savez quelle réciprocité ces sentiments ont trouvé chez nous. (Cris chaleureux : Oui ! oui !)

« Les incidents de Cronstadt ont retenti jusqu'au fond de la plus petite de nos bourgades et du moindre de nos villages. (Nouvelles marques d'assentiment et applaudissements répétés.) Ils ne nous ont pourtant pas fait oublier ni ce qui avait précédé ni ce qui avait suivi. Partout où ils sont passés, nos marins ont trouvé le nom de la France respecté, mieux encore aimé. Ils ont été reçus en Danemark, en Suède, en Norvège avec les démonstrations les plus touchantes, comme si ce contact avec la France réveillait au fond des cœurs le souvenir d'une histoire si

longtemps commune. (Applaudissements chaleureux.)

« Enfin à Portsmouth, où la reine avait voulu les passer elle-même en revue, l'accueil le plus imposant et le plus agréable les attendait ; ils en ont gardé, et le monde entier en a ressenti une impression qui ne s'effacera pas. (Vifs applaudissements.)

Le Suicide de Boulanger

L'IMPRESSION A PARIS

Paris, 30 octobre.

La nouvelle de la mort tragique du général Boulanger a causé à Paris, dans tous les milieux, une assez vive émotion.

La nouvelle de cette mort a été connue à la Bourse, vers deux heures ; elle s'est répandue dans les groupes comme une traînée de poudre. Nous n'avons pas besoin de dire à quels commentaires animés elle donnait lieu. On faisait, cela va sans dire, un rapprochement entre ce suicide et celui de cet autre agitateur chilien. Balma-ceda, Boulanger, ces deux noms étaient dans toutes les bouches, accaparant une bonne partie de l'attention des boursiers, en dépit de la liquidation de fin de mois.

Le ministère de l'intérieur a, comme bien on pense, été informé immédiatement par les soins de notre représentant à Bruxelles. La surprise a été grande place Beauveau. Le président de la République, les membres du cabinet et les présidents des Chambres, ont été aussitôt avisés, tandis que M. Constans demandait à Bruxelles une confirmation de la nouvelle qui ne tardait pas à lui être envoyée avec des détails circonstanciés. Toute l'après-midi, des communications se sont échangées, longues et précipitées entre la place Beauveau, le quai d'Orsay, et la délégation de France à Bruxelles.

Les journaux ont profité de l'aubaine pour tirer des éditions spéciales que des nuées de camelots ont écoulés sans peine sur les boulevards, où l'événement a causé une surprise et une émotion faciles à comprendre. Rue du Croissant, les camelots s'arrachaient, comme aux beaux jours de l'agitation boulangiste, les exemplaires encore humides à la sortie des presses. En un instant, ils avaient vendus leur marchandise sans avoir beaucoup à courir. Par un beau temps, on peut croire que l'animation n'a pas tardé à être extrême dans le centre de Paris.

Le général avait essayé, à plusieurs reprises, de mettre fin à ses jours. A l'hôtel, on avait en-

nulle ne mérite mieux que toi est l'avant-garde du bonheur que nous goûterons ensemble, quand le gouvernement trouvera suffisante la quantité des Pavillons noirs que j'aurais expédiés dans l'autre monde.

« En attendant ce moment tant désiré, je t'embrasse de toute mon âme, jusqu'à ce que je puisse me dire ton époux fidèle et affectionné, je signe

« Ton cousin et ami,

« MICHEL HERZ. »

La lecture de cette lettre fit battre le cœur de Rosa d'une douce ivresse. Comme il l'aimait ! et qu'elle avait donc raison d'être fière d'un aussi brave garçon.

Elle éprouvait un orgueil salotaire à penser que grâce à elle, au lieu de porter le casque Prussien, il se conduisait si vaillamment dans les rangs des soldats de la France ! Elle s'abandonnait au ravissement délicieux de penser qu'elle serait la femme de Michel, puisqu'il le lui promettait librement, avec une simplicité solennelle.

Elle avait maintenant un but dans la vie et guidée par la divine espérance, elle oubliait les soucis qui l'avaient mûrie avant l'âge. Longtemps battue par la tempête, il lui semblait qu'un rayon de soleil descendait du ciel pour illuminer son âme et, radieuse, elle reprenait son sourire à chanter, à vivre enfin !

Dans son contentement, elle ne s'apercevait pas qu'une personne, vivant près d'elle, lui témoignait chaque jour une froideur, une hostilité plus marquées. C'était Zita la mulâtresse.

(A suivre). A. SIRVEN ET A. SIÉGEL.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 53

SANS PBU NI LIÉU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

DEUXIÈME PARTIE

A PARIS

XI

UNE ÉCLAIRCIE PENDANT L'ORAGE

« Si loin de mon pays natal et de ma bien-aimée France, c'est un grand bonheur que j'ai éprouvé en recevant cette lettre. Je me demandais si quelqu'un pensait encore à moi là-bas, s'il y avait une personne à qui mon retour ferait plaisir, ou dont les yeux verseraient des larmes s'il arrivait malheur. Et je me répondais toujours non, malgré les exhortations de Simon Loëb, un compatriote, un bon et fidèle camarade que mon désespoir avait le don d'exaspérer.

« Si tu savais les tristes pensées que j'ai eu souvent lorsque j'étais en faction, seul en avant des autres, accablé par la chaleur de ce pays !... J'ignorais qu'à Paris ton cœur battait à l'unisson du mien ; je ne me doutais pas que tu m'aimais encore... je m'imaginais que tu m'avais oublié... mais à quoi bon raviver le souvenir de toutes ces choses douloureuses ? Il faudrait que je fusse bien sot pour en parler quand tu es assez délicate, assez

généreuse pour n'y pas faire allusion !... Non, songeons qu'à l'avenir, ma charmante petite Rosa, et à l'existence heureuse qui nous attend, puisque maintenant il n'y a plus de malentendu entre nous !

C'est dommage seulement que nous nous en apercevions seulement alors que nous sommes séparés par des milliers de lieues, mais que veux-tu ?... nous ne perdrons rien pour attendre, nous aurons simplement payé notre bonheur un peu plus cher, voilà tout.

« Au moment où je t'écris, je suis confortablement installé dans un village tonkinois. Quelle différence avec les villages de chez nous ! Les cabanes en bambou, les pagodes aux toits pointus, c'est gentil, je ne dis pas le contraire, mais combien je préfère nos maisonnettes d'Alsace, si commodes, si confortables, et nos vieilles églises dont les clochers font battre le cœur quand on les aperçoit de loin : Les naturels du pays sont d'assez bons diables ; ils finiront par s'arranger avec nous, surtout si nous parvenons à les débarrasser de ces brigands de Pavillons noirs qui font les cents coups chez eux... comme les Prussiens en Alsace, mais des Prussiens sans discipline et par conséquent moins dangereux.

« Quant aux femmes, elles me sont toutes souverainement antipathiques. Sais-tu pourquoi ? C'est parce qu'elles ont de vilains yeux à la chinoise qui me rappellent ceux de cette horrible Catherine ! Allons bon ! voilà encore que je réveille des souvenirs désagréables que je m'étais bien juré de laisser dormir.

« Tu n'a pas peur pour moi, je suppose ? Sois tranquille, je défends ma peau avec vigueur et tu sais que je ne suis pas manchot. Avant de rece-

voir ta lettre, j'étais sans espoir ; cela m'aurait été bien égal de laisser mes os ici, mais à présent, c'est une autre affaire !... je ne me bats plus en désespéré qui cherche la mort, mais en solide gaillard qui cogne sur les autres pour empêcher de cogner sur lui ! On m'a nommé sergent, et croirais-tu que je suis porté pour la croix pour m'être emparé d'un étendard chinois sur lequel on a brodé des dragons à faire mourir de rire... un vieux foulard, quoi !... Je plaisante, mais j'ai tort ; au fond, ce n'est pas si comique que ça. Pour me rendre maître de ce trophée, il a fallu distribuer bon nombre de coups de baïonnette... j'ai crevé bien des poitrines et ouvert bien des ventres... et grâce à cet étendard qui me donnait dans l'œil, il y aura peut-être plus d'une petite Chinoise qui pleurera toutes les larmes de ses pauvres yeux !

En somme, c'est dur de faire pleurer des Chinoises, mais il vaut mieux que ce soit elles que les belles Françaises comme toi ! C'est la raison pour laquelle je me bats comme un enragé ; inutile, d'ailleurs, de t'inquiéter, je te le répète, j'ai assisté à pas mal d'affaires et je n'ai pas eu la moindre écorchure ; il faut croire que les balles, c'est comme la coqueluche, ça n'attrape que ceux qui ont des dispositions naturelles... question de tempérament ! Elles ne veulent pas plus de moi que les boulets de canon, qui éclatent toujours à une distance respectueuse de moi, en ayant bien soin de ne pas m'éclabousser.

« Je suis content de savoir que tu as trouvé un refuge et une position honorable chez le général Douvrillé. L'entourage dans lequel tu vis doit être tout à fait à ton goût. Cette existence paisible que

levé toutes les armes, mais il était parvenu à cacher le revolver dont il s'est servi pour se suicider. On dit même que, lorsque la bière de Mme Bonnemain a été fermée, le général aurait dit : au revoir, à bientôt.

Bruxelles, 1^{er} octobre.

L'*Etoile belge* dit que le général Boulanger avait fait venir dernièrement chez lui un notaire auquel il aurait remis deux testaments. Un serait un testament politique où, dit-on, il affirmerait la confiance qu'il avait toujours eu dans son parti. Il y déclarerait aussi que la seule cause de sa mort est la perte de Mme de Bonnemain.

Il y ferait appel à ses amis les plus dévoués pour poursuivre l'œuvre politique qu'il avait entreprise.

Bruxelles, 1^{er} octobre, soir.

La plupart des papiers personnels du général Boulanger sont en Angleterre.

D'après des renseignements fournis par un des amis intimes du général, une seule personne connaîtrait la retraite où se trouvent les précieuses valises ; le secrétaire du général lui-même n'était pas au courant de cette situation.

Les souvenirs personnels de l'ex-ministre sont très volumineux et contiennent, en outre, de nombreux documents.

Le bruit ayant couru que la situation financière du général pourrait bien être cause de son suicide, les personnes de son entourage affirment que c'est complètement inexact, et prétendent que Mme de Bonnemain a légué au général environ trois millions, legs consigné dans le testament de Mme de Bonnemain, qui serait déposé chez M^e Lecoq, notaire.

Le testament

Bruxelles, 1^{er} octobre.

Voici le testament politique de Boulanger : « Ceci est mon testament politique. Je désire qu'il soit publié après ma mort.

« Je me tuera demain, non pas que je désespère de l'avenir du parti auquel j'ai donné mon nom, mais parce que je ne puis supporter l'affreux malheur qui m'a frappé il y a deux mois et demi. Depuis deux mois et demi, j'ai lutté, j'ai essayé de prendre le dessus, je n'ai pu y parvenir.

« Je suis convaincu que mes partisans si dévoués, si nombreux, ne m'en voudront pas de disparaître en raison d'une douleur telle que tout travail m'est devenu impossible. D'ailleurs, *uno avulso, non deficit alter*. Qu'ils continuent donc la lutte contre ceux qui, au mépris de toute légalité, me font mourir loin de ma patrie.

« Je serai mort demain. Aujourd'hui je le dis bien haut : Je n'ai jamais rien eu à me reprocher. Toute ma vie j'ai fait mon devoir, rien que mon devoir. L'histoire ne sera pas sévère pour moi, elle sera sévère pour mes proscriptionnaires, pour ceux qui ont essayé de flétrir un loyal soldat par un jugement politique.

« Il me plaît, d'ailleurs, de rappeler ici que maintes fois j'ai offert de me constituer prisonnier si on voulait me donner des juges de droit commun, mais que toujours ceux qui détenaient le pouvoir ont refusé, sachant bien que mon acquittement était certain.

« En quittant la vie, je n'ai qu'un regret, c'est de ne pas mourir sur le champ de bataille, en soldat, pour mon pays. Le pays permettra bien, du moins, à un de ses enfants, au moment de rentrer dans le néant, de préférer ces deux cris de ralliement à tous ceux qui aiment notre chère patrie : « Vive la France ! Vive la République ! »

« Ceci est écrit en entier de ma main, à Bruxelles, 79, rue Montoyer, le 29 septembre 1891, veille de ma mort.

« Signé : Général BOULANGER. »

L'autre testament est celui par lequel il dispose de ses biens. Une forte somme est déposée en son nom chez un banquier de Bruxelles. La famille demandera que les obsèques soient religieuses ; mais il est certain que l'archevêque de Malines défendra au clergé de prêter son concours aux obsèques. Elles auront lieu probablement samedi.

L'opinion de la presse

L'*Etafette*, organe de M. Jules Ferry : « L'histoire sera sévère pour cette Alcibiade de caserne, pour ce soldat vantard et fanfaron, fomentant dans la médiocrité de son intelligence des complots et des attentats, désorganisant l'armée, prêt à précipiter la patrie dans une lutte inégale avec l'étranger. Sa mort même ne le désarmera pas, parce que cette mort n'est point une expiation, mais la désertion de l'homme qui n'a point le courage de finir ses jours dans l'austérité et la médiocrité. »

— Le *Petit Journal* dit : « La mort volontaire du général Boulanger eût été autrefois un grave événement politi-

que. Ce n'est aujourd'hui qu'un incident très dramatique, surtout si l'on rapproche la fortune éclatante de l'homme et sa triste fin. Le moment serait mal choisi pour apprécier le rôle public du général Boulanger. Il semble que la tombe ainsi ouverte commande plutôt la pitié que la sévérité sur des actes qui sont désormais sans danger, et sur une carrière déséquilibrée qui tient plus du roman que de l'histoire sérieuse »

— Le *Journal des Débats*, qui fut toujours un adversaire décidé du général Boulanger, ne s'acharne pas, comme la plupart de ses confrères de la presse républicaine, contre ce soldat qui, pour *avancer*, se prêta, pour son malheur, aux calculs plus ou moins machiavéliques des politiciens radicaux.

« Quelques passions et quelques légitimes colères qu'aient soulevées les entreprises de l'homme qui vient de disparaître, quelque humiliation qu'on éprouve à se rappeler dans quelles circonstances, par quels moyens et grâce à quels concours il a failli devenir le maître de la France, on ne saurait se défendre d'un sentiment de pitié en voyant se clore d'une façon si tragique une carrière militaire brillamment commencée, et qui serait restée jusqu'au bout celle d'un brave serviteur de ce pays si le général Boulanger avait eu le caractère assez ferme pour résister aux mauvais conseils, aux séductions et aux intrigues d'une poignée de politiciens, plus coupables que lui des fautes qu'il a commises. »

— Enfin, dans le *Gaulois*, on lit sous la signature de M. Cornély :

« Le général Boulanger a commis sa dernière faute, il s'est suicidé. Un caprice des foules avait fait de cet homme un personnage célèbre, historique, et avait donné à ce soldat de fortune une situation qui eût fait envie à un sauveur de peuples.

» Des fautes publiques, privées lui avaient fait perdre : rang, honneur, dignité, ressources, famille, patrie et gloire, si l'on peut donner ce nom à l'éclat factice dont brilla cette idole éphémère. »

LA PRESSE ÉTRANGÈRE

Vienne, 1^{er} octobre.

Les commentaires de la presse viennoise sur le suicide du général Boulanger sont presque tous très sévères pour lui. Les journaux retracent la carrière du défunt durant les dernières années et arrivent à en conclure que le général s'est suicidé par suite du manque de ressources pécuniaires.

Madrid, 1^{er} octobre.

Toute la presse commente le suicide du général Boulanger.

Le *Libéral* compare sa fin romantique à celle de l'archiduc Rodolphe. Il ajoute que le général était oublié, isolé, et que la France n'a pas besoin de ses services.

Berlin, 1^{er} octobre.

La nouvelle du suicide du général Boulanger n'a pas causé ici une bien grande émotion. Depuis longtemps on considérait le rôle politique du général comme terminé. Les appréciations des journaux allemands sont loin d'être flatteuses.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Les concerts du 7^e de ligne

C'est avec le plus vif plaisir que nous avons entendu, jeudi dernier, la musique du 7^e au kiosque des allées Fénélon. On pouvait craindre par suite du départ de la classe, que la musique fut désorganisée pour longtemps. Heureusement il n'en est rien. M. le colonel du 7^e, toujours si désireux de concilier les exigences du service avec les plaisirs — hélas ! bien rares — d'une population dont il a su gagner la sympathie, a pu, bien secondé par M. Kelsen, doubler le cap toujours si redoutable du départ de la classe, sans que le public, si friant des concerts militaires, s'en aperçoive.

Nous nous faisons l'interprète du sentiment public en félicitant M. le chef de musique de ce beau résultat et en remerciant M. le colonel Delamarre de la surprise fort agréable qu'il a, on ne peut plus galamment, ménagée à la société cadurcienne.

Manufacture de l'Etat

Un concours (programme n° 1), pour le recrutement du personnel admissible aux emplois supérieurs de la culture et de la comptabilité dans les manufactures, aura lieu dans le courant du mois de décembre prochain. Les jeunes gens qui désirent s'y présenter devront se faire inscrire avant le 30 octobre dans les bureaux de la direction du Lot.

Enseignement primaire

Par arrêté de M. le Préfet, pris sur la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie, sont nommés :

MM. Leymarie, de Cieurac-Lanzac à l'Hôpital Saint-Jean ; Planche Antoine de Rampoux à Masclat ; Souzat, de l'Hôpital Saint-Jean à Rocamadour ; Simon, de Rocamadour à Cieurac-Lanzac.

Sœurs Larroque, d'Albas à Freycinet-le-Gourdonnais ; Souzat, de Frayssinet-le-Gourdonnais à Aynat ; Pechmayré d'Aynac à Albas ; Rossignol, de Villesèque à Fontanes-Lalbenque ; Bonne, de Fontanes-Lalbenque à Villesèque ; Carriol, directrice de l'école maternelle de Puy-l'Evêque, institutrice adjointe titulaire à l'école élémentaire de Puy-l'Evêque.

MM. Pagès, de Castelnaud à Espédaillac ; Brél, d'Aynac à Concots ; Delpy, de Vaylats à Vayrac.

MM. M. Pellissier, de Cahors, institutrice suppléante départementale à Montcuq, institutrice adjointe à l'école primaire supérieure ; Molinié, titulaire à Cours, institutrice suppléante départementale ; Delmas, adjointe titulaire à Mercuès titulaire à Mercuès ; Bédoué, titulaire à Calamane, titulaire à Labastide-du-Vert ; Cassagne, de Bégoux à Bagat ; Grégoire de Belmont à Bégoux ; Lepetit, de Bournaguet à Labathude ; Espitalié, de Trébaix au Bournaguet ; Caillon, de Beaumat à Trébaix ; Chalvet, de Ladirac à Fontanes-Lunegarde ; Bonnet, de Fontanes-Lunegarde à Ladirac.

Par arrêté de M. l'Inspecteur d'Académie, en date du 1^{er} octobre, sont nommés :

MM. Contios, ex-soldat au 7^e de ligne, instituteur-stagiaire à Vaylats ; Pechverty, stagiaire à Bagnac, stagiaire à Aynac ; Buffet, ex-soldat, est nommé instituteur-stagiaire à Bagnac.

M. Octave Depeyre

M. Octave Depeyre, dont nous avons annoncé la mort, était né à Cahors, le 25 octobre 1825.

Il embrassa la carrière du barreau et se fit inscrire à Toulouse, où il devint bientôt l'un des principaux rédacteurs du journal catholique la *Gazette du Languedoc*.

Il se porta comme candidat de l'opposition libérale aux élections de 1859, mais il échoua et ce ne fut que le 8 février 1871 que les élections générales le portèrent à l'Assemblée comme représentant de la Haute-Garonne.

Il siégea à la droite et fit l'un des défenseurs les plus ardents de la loi du 5 mars 1872 contre l'internationale.

Il vota contre la proposition d'amnistie présentée par M. de Pressensé et combattit avec énergie les abus du gouvernement de M. Thiers ; il fit même partie des délégués envoyés par les droites au président pour l'interroger sur sa politique sur l'entrevue historique du 20 juin 1872, qui amena la rupture entre M. Thiers et la majorité.

Après le 25 mai 1873, il entra dans le cabinet Broglie avec le portefeuille de la justice, à la suite de la démission de M. Ernoul, le 24 novembre 1873.

Malgré ses convictions profondément monarchiques, M. Depeyre mécontenta le parti légitimiste en défendant contre l'impudence des chefs du parti le septennat du maréchal de Mac-Mahon.

Il quitta le ministère à la chute du cabinet de Broglie, le 16 mai 1874, mais continua à siéger à droite et combattit l'amendement Wallon et les lois constitutionnelles.

M. Depeyre se présenta aux élections sénatoriales dans le Lot et fut élu au second tour avec l'appui du parti bonapartiste, mais il échoua aux élections pour le renouvellement du Sénat au 5 janvier 1879.

Depuis lors, M. Depeyre, après avoir vécu quelque temps en dehors du mouvement politique, et s'être consacré à l'Université catholique de Paris, dont il avait été nommé administrateur en février 1877, comme successeur de M. de Germiny, avait pris la direction du *Moniteur Universel*, qu'il avait occupée avec une distinction et une autorité incontestables.

Un service funèbre pour lequel il n'a pas été envoyé d'invitations a été célébré jeudi, à neuf heures, en l'église Saint-Thomas d'Aquin, à la mémoire de M. O. Depeyre.

Monsieur le Comte de Paris a adressé le télégramme suivant à M. Gabriel Depeyre :

« Je reçois avec une peine profonde la nouvelle, malheureusement trop attendue, de la mort de votre père. La cause monarchique perd en lui un défenseur éminent, qui l'honorait par son caractère et son dévouement à la France. La Comtesse de Paris et moi nous prenons grande part à votre affliction.

» Comte de Paris ».

OBSEQUES

Les obsèques de M. Octave Depeyre, ont eu lieu ce matin à 10 heures. Les dépouilles mortelles de l'ancien garde des Sceaux, sont arrivées ce matin par l'express de Paris.

Dès 9 heures, une foule considérable s'était groupée autour de la gare et un nombreux cortège d'amis et de compatriotes venaient serrer la main aux membres d'une famille si cruellement éprouvée.

Les avocats du barreau de Cahors en robe, des magistrats, des officiers supérieurs, des amis venus des divers points du département et des départements voisins, avaient voulu rendre les derniers devoirs à l'homme éminent que la mort vient de ravir à l'affection des siens.

A dix heures précises, la levée du corps a été faite par l'archiprêtre de la Cathédrale, entouré d'un nombreux clergé. Le char funèbre disparaissait sous les couronnes, parmi lesquelles on remarquait celle du comité royaliste du Lot. Une couronne de roses naturelles envoyée de Paris par le *Moniteur Universel*, et ne mesurant pas moins de 1^m 50 de diamètre, était portée par des serviteurs de la famille.

Les cordons du poêle étaient tenus par M^e Pouzet, bâtonnier de l'ordre des avocats, M. Mayzen, conseiller général, M. de Gozon, vice-président du comité monarchique et M. le baron Decazes, ancien député du Tarn.

Les draps étaient portés par des membres du barreau et des amis du défunt.

Dans le cortège on remarquait M. de Valon, ancien député du Lot, et des personnes en vue, appartenant à tous les partis.

Le deuil était conduit par les deux fils, les deux frères, le gendre et les neveux du défunt.

La cérémonie religieuse a eu lieu au maître hôtel de la Cathédrale ; l'archiprêtre a donné l'absoute.

Trois discours ont été prononcés sur la tombe.

Un par M. de Gozon au nom des amis de la famille.

Le second par M^e Pouzet au nom du barreau.

Le troisième par M. le rédacteur du *Clairon du Quercy*, au nom du parti royaliste.

Ce n'est pas sans une pénible surprise que nous avons constaté l'absence de hautes notabilités du parti royaliste aux obsèques de celui qui fut un des plus vaillants défenseurs des idées monarchiques, et dont la famille a reçu les condoléances du comte de Paris.

Durant toute cette triste cérémonie, nous avons remarqué l'attitude recueillie de la population se pressant sur le parcours du cortège funèbre.

Le cercueil a été déposé provisoirement dans le caveau de la famille Marqués, en attendant qu'il soit transporté à St-Etienne, commune de St-Paul-Labouffie, propriété de la famille Depeyre.

LES OFFICIERS DE RÉSERVE ET DE TERRITORIALE

Le ministre de la guerre a donné récemment des instructions aux autorités militaires concernant la convocation des officiers de réserve et de l'armée territoriale, qui doivent toujours être admis en tenue, à la gauche des officiers sans troupes, aux revues, réunions ou cérémonies officielles. Ces revues, réunions ou cérémonies, doivent faire l'objet d'une communication affichée à la porte extérieure des bureaux de la place.

En vue d'assurer plus complètement l'application des instructions du ministre de la guerre et pour leur donner plus de publicité, M. Constant, ministre de l'intérieur, vient de faire connaître aux préfets qu'il serait utile de faire afficher également à la porte extérieure des mairies ou des sous-préfectures qui dépendent de la place, les communications relatives aux revues, réunions ou cérémonies, où figurent les officiers de la garnison.

La retraite des cantonniers

Nous recevons la lettre suivante :

Aignan (Gers), 27 septembre.

Monsieur le Rédacteur,

Les cantonniers des ponts et chaussées, sous-signés, formant un comité d'initiative, ont l'honneur de vous prier de donner la plus grande publicité à la présente lettre.

Notre but est de présenter à tous nos collègues de France quelques questions visant l'amélioration de notre retraite et de les inviter à délibérer à ce sujet.

Pour cela, il nous semble indispensable que les cantonniers d'un canton se réunissent et se mettent d'accord pour formuler leurs vœux. Ensuite, par l'intermédiaire de la presse et de nos députés, nous obtiendrons sans doute qu'il soit fait droit à nos réclamations.

Nous appelons l'attention de nos collègues sur les points suivants :

1^o La totalité de la retraite sera attribuée au cantonnier *lui-même* ;

2^o La retraite lui sera réglée comme à la plupart des employés de l'Etat, à 55 ans d'âge et 25 ans de service ; il aura le minimum de la retraite, soit les vingt-cinq cinquantièmes du traitement le plus élevé ; après 25 ans, la retraite augmentera de un cinquantième par année de service ;

3^o En l'état actuel des choses, si la femme meurt, sa part de retraite sera ajoutée à celle du cantonnier ou de sa seconde femme, le cas échéant.

Nos collègues comprennent que nos intérêts sont négligés et que la tranquillité de nos vieux jours ne nous est pas assurée. Nous sommes tous d'anciens soldats et des défenseurs de la patrie ; nous sommes les plus humbles fonctionnaires de la République. Cependant on pense à nous en temps d'élections ; on compte sur nos suffrages ; on compte sur l'influence que nous pouvons avoir sur les électeurs des campagnes ; nous faisons preuve en toute circonstance de notre attachement à la République et nous ne lui marchandons pas notre dévouement. En retour, nous demandons que l'on veuille à nos intérêts.

A l'œuvre donc, et au plus vite ; que les réunions cantonales se fassent sans plus de retard. Nous comptons sur la presse républicaine, nous comptons également sur nos représentants et nous les prions de défendre les intérêts d'une catégorie de fonctionnaires aussi dévoués que modestes.

Agréer, monsieur le rédacteur, avec nos remerciements, notre plus sincère reconnaissance.

Le comité d'initiative

MATAYRAN, MIRANDE, RIGOBERT.

Ecole Estienne

Un changement vient de se produire dans la direction de l'Ecole Estienne (école du livre). Par arrêté de M. le ministre de l'Instruction publique, le directeur de cet établissement, M. Magnuski, vient, en effet, d'être mis en disponibilité.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 29 septembre

Le tribunal inflige 2 mois de prison au sieur Magot, pêcheur à Bouziès, pour vol d'un chien setter irlandais d'une grande valeur, commis au préjudice de M. Château, à Cahors ;

Le sieur Joseph Miquel, cultivateur au Payrat, est condamné à un mois de prison, pour vol de volailles ;

Le nommé L. M..., journalier, se voit condamné à 4 mois de prison (avec bénéfice de la loi Bérenger), pour vol d'argent et de volailles ;

Trois condamnations à 5 fr. d'amende ont été prononcées, pour détention de faux poids dans leurs magasins, contre : Adélaïde Laballe, veuve Lafargue, charcutière à Prayssac ; Victorine Conal, veuve Peborel, épicière à Prayssac, et Buzenac, épicière à Castelnaud.

Trois pêcheurs de Caillac sont condamnés à une amende de 10 fr. chacun, pour délit de pêche ;

Enfin, une amende de 50 fr. et trois de 25 fr. ont été infligées à des chasseurs, pour délit de chasse.

FOIRE DU 1^{er} OCTOBRE

La foire du 1^{er} octobre a été assez importante, l'est traité beaucoup d'affaires sur les divers marchés.

Bœufs. — Bœufs ou vaches en vente 200 paires environ. Ceux destinés à la boucherie se sont vendus à raison de 35 à 37 francs les 50 kilos poids vif.

Les attelages étaient livrés au cours des derniers marchés.

Porcs. — 300 jeunes porcs environ ont été amenés et vendus à raison de 25 à 35 fr. la pièce selon grosseur. — Les gras ont fait défaut.

Moutons. — Moutons ou brebis amenés, 1300 environ, le prix des gras a été de 0 75 à 0 80 le kilog. poids vif, et les agneaux de 0 fr. 90 à 1 fr. le kilo.

Halle. — Blé en vente 300 hectolitres, prix moyen 20 fr. 25 l'hectolitre. — Mais en vente : 100 hectolitres, celui de l'année dernière s'est vendu 14 fr. 25 l'hectolitre, et le nouveau de 9 fr. 50 à 10 francs.

Les pommes de terre de 2 fr. 50 le sac.

Raisins. — Les raisins se sont vendus à raison de 0 fr. 30 à 0 fr. 40 le kilog.

Les canards de 0 fr. 45 à 0 fr. 50 la livre ; les lapins privés de 0 fr. 40 à 0 fr. 45 la livre ; les œufs de 0 fr. 80 à 0 fr. 85 la douzaine.

LA PLUIE

Après une quinzaine de beau temps, la pluie est venue, assez abondante, à la suite d'un violent orage qui a dû sévir en Gascogne.

Nous n'en avons eu que les bienfaisants effets qui permettront à nos agriculteurs de faire leurs semailles dans de bonnes conditions.

LE MOIS D'OCTOBRE

Voici, d'après Nick, la physionomie prochaine du mois d'octobre :

Quelques orages encore probables vers les 10, 13, 23, 25, 29, tantôt sur une région, tantôt sur une autre, mais principalement sur la zone méridionale.

Des sinistres et des épidémies sont encore à redouter. Se prémunir contre.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 26 septembre au 3 octobre 1891

Naissances

Gratias Marcel, au Palais de Justice.
Marty Fanny, rue Nationale, 27.
Yalmayr Emile, rue Lastié, 1.

Mariages

Mangieu Guillaume, cultivat., et Bergon Marie.

Décès

Bugès Pierre, cultivateur, 74 ans, à Bégous.
Dellar Marie, 73 ans, ép. Delsol, rue Mascoutou.
Garric Raymond, 1 mois 1/2, rue des Soubirous.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 4 OCTOBRE

de 4 heures à 5 heures du soir

(Allées Fénélon)

Salut lointain (pas redoublé)	Doring.
Gavotte Stéphanie	Czibulka.
La Czarine (mazurka)	L. Panne.
Thérèse (valse)	Gungl.
Dani-Dan (quadrille arabe)	Luce.

FAITS DIVERS

PÉTITION D'UN INVENTEUR

Serions-nous à la veille d'une importante révolution dans la mécanique ?

Nous sommes tenté de le croire en lisant dans le Centre, de Montluçon, la pétition suivante qu'un habitant de cette ville, M. Dubreuil, vient d'adresser à M. le président de la République :

« A M. le Président de la République,

» Monsieur,

» J'ai inventé une nouvelle machine qui peut rendre des services immenses, mais en même temps faire beaucoup de mal, surtout à la classe ouvrière. Voilà pourquoi j'ai hésité encore à la faire connaître.

» Sans entrer précisément dans les détails techniques, je vais essayer d'en donner une idée.

» Pour obtenir du mouvement, je me sers du principe d'égalité de pression des liquides dans tous les sens, ou principe de Pascal, et de deux autres principes qui ne sont pas moins connus ni moins démontrés. Sous ce rapport, je n'ai donc rien imaginé de nouveau.

» Pour mettre la machine en mouvement et l'y maintenir, j'ai besoin d'un moteur.

» Mais comme ce mouvement est produit par l'application du principe de Pascal et non par le moteur, et comme, d'autre part, on peut le doubler, le tripler, le décupler en doublant, en triplant, en décuplant le nombre des pressions qui le produisent sans qu'il soit nécessaire d'augmenter la puissance motrice, il en résulte qu'avec une force minime on peut produire sur la machine une poussée énorme.

» Ceci est contraire à la formule :

$$T_u = T_m - T_r$$

» Je ne l'ignore pas, mais qu'il me soit permis de faire remarquer que cette formule n'est que la constatation d'un fait, c'est-à-dire de ce qui se passe dans les machines actuelles, et ne prouve en aucune manière qu'il soit impossible d'en inventer une où les choses se passeraient différemment.

» La nouvelle machine agit à l'instar des animaux de trait, c'est-à-dire qu'elle ne peut produire du mouvement qu'à la condition de se mouvoir elle-même et de se déplacer. D'où il résulte que l'on peut obtenir du mouvement dans tous les sens, de bas en haut, de haut en bas, horizontalement ou obliquement, à volonté.

» Le déplacement dans les machines fixes présentera un inconvénient assez grave, puisqu'elles ne pourront produire d'effet qu'au moyen d'un manège.

» L'invention remonte à près de dix ans. Par les raisons indiquées plus haut, j'ai hésité et j'hésite encore à la divulguer. Je suis tout disposé pourtant à la faire, mais aux conditions suivantes :

1^o Je désire que les gouvernants des peuples civilisés prennent l'engagement d'honneur de ne jamais s'en servir pour faire la guerre.

2^o N'étant pas riche, j'espère que l'on m'allouera comme indemnité l'économie réalisée sur le combustible annuellement sur chaque machine, et ce, pendant une durée de quinze ans.

3^o Je veux que les années suivantes, les bénéfices réalisés sur la houille soient divisés en dix parties égales, dont quatre seront attribuées aux propriétaires des machines, quatre aux ouvriers employés dans les établissements où il sera fait usage de ces machines, et les deux autres versées dans des caisses publiques pour venir en aide aux malheureux.

4^o Enfin, j'entends que ceci ait lieu non seulement en France, mais encore dans tous les pays qui ont des relations diplomatiques avec la France.

Si vous pensez, Monsieur le président de la République, que la chose en vaille la peine, je vous prie de faire faire les démarches nécessaires pour arriver à la réalisation de mes intentions.

Je veux prévoir la cas où ma proposition serait rejetée, — ce qui ne serait pas fait pour me surprendre — alors je me demande ce qu'il me reste à faire.

En prenant un brevet dans les conditions ordinaires, j'arriverais à la fortune, sans doute, mais en aggravant le sort des ouvriers. Eh bien ! je ne le ferai pas. J'ai 70 ans, je suis né pauvre, j'ai vécu pauvre, je me sens le courage de mourir pauvre. Mes héritiers, après ma mort, feront

ce que bon leur semblera. Quant à moi, je ne veux pas être témoin de maux dont j'aurais été la cause : je serais trop malheureux.

» Je finirai ma lettre en vous faisant remarquer que je ne demande aucun subside.

» Je vous prie d'agréer, etc.

» Jean DUBREUIL,

» Montluçon, le 29 août 1891. »

Il serait à souhaiter qu'on sût bien en haut lieu à quoi s'en tenir sur l'invention de M. Jean Dubreuil.

Tous ceux qui connaissent ce dernier, qui savent avec quelle opiniâtreté il s'est livré à l'étude de la mécanique, le tiennent pour un homme des plus sérieux et pensent qu'on peut lui accorder une grande confiance.

Comme tous les humains, notre inventeur peut se tromper. Mais, nous le répétons encore une fois, il serait bon qu'on examinât sérieusement son importante requête.

Les pouvoirs publics ont le devoir de le faire, et ils n'y manqueront probablement pas.

VÉLOCIPÉDIE

Les vélocipédistes sont décidément appelés à faire du bruit dans le monde. La presse leur consacre des chroniques aussi étendues qu'aux anciens sports, et les voilà maintenant qui pénètrent dans le sanctuaire de la justice.

En présence de leur extraordinaire multiplication, et aussi, — disons-le bien bas pour ne pas encourir leur colère, — des accidents nombreux, causés par certains cyclistes inexpérimentés, la question s'est posée de savoir si les décrets et règlements généraux sur la circulation des véhicules ne leur étaient pas applicables. Grande indignation aussitôt de leur part : tout au plus, disaient-ils, on aurait pu les assimiler à des cavaliers ; mais faire de leur instrument un véhicule, jamais de la vie !

Jusqu'ici, ce n'était que de la discussion théorique ; mais un beau jour il a fallu passer dans le domaine pratique.

Les véhicules circulant la nuit doivent être munis d'une lanterne éclairée. Un agent de l'ordre rencontre un soir, à la nuit close, un cycliste dont la machine était dépourvue de moyens d'éclairage : il dresse aussitôt procès-verbal. Et voilà mon sportsman devant le juge de paix de Boulogne-sur-Mer. Celui-ci, — homme d'esprit peut-être, mais juriste, il est permis d'en douter, — déclare que la bicyclette, le bicycle ou le tricycle ne saurait constituer un véhicule, et il relaxe le vélocipédiste.

Tous les Veloce-Clubs de France ne se tinrent pas de joie, tandis que les recueils judiciaires se voilaient la face d'indignation.

Aujourd'hui, les rôles sont changés ; les cyclistes gémissent et les juristes relèvent la tête. Se basant sans doute sur la sentence du juge de paix de Boulogne, un vélocipédiste a traversé, la nuit, les rues de Bordeaux sans lanterne, et le tribunal de simple police l'a condamné à un franc d'amende.

Le juge de paix de Bordeaux déclare, en effet, « que le vélocipède est une espèce de véhicule et qu'il existe des arrêtés réglementant la circulation de tous les véhicules en général. » Et la Gazette des Tribunaux d'ajouter gravement : « Nous préférons cette jurisprudence. »

La chose n'en restera pas là vraisemblablement et la Cour suprême devra, un beau jour, dire si oui ou non le vélocipède est un véhicule.

En attendant cette décision définitive, il vaudra mieux, messieurs les cyclistes, — l'avis n'est peut-être pas superflu, — allumer vos lanternes. Cela vous évitera l'ennui de fournir l'espèce appelée à fixer la jurisprudence.

HISTOIRE DES LOCUTIONS

On dit quelquefois d'un homme ruiné qu'il est riche par-dessus l'épaule. Le Musée des Familles place l'origine de cette locution dans une ancienne coutume relative aux gens qui, ne pouvant acquitter leurs dettes, faisaient un total abandon de leur avoir. Le débiteur qui voulait être admis à la cession de ses biens devait, en présence des créanciers rassemblés dans la maison ou sur le domaine, se dépouiller de ses vêtements ; puis il prenait une poignée de poussière qu'il jetait derrière lui, par-dessus son épaule, et se sauvait à toutes jambes sans regarder en arrière ; de là la locution devenue populaire.

Depuis trois ans !

Verdaches (Basses-Alpes), le 26 mars 1891. Je souffrais depuis trois ans de constipation compliquée de névralgies et d'indigestions. Une seule boîte de vos *Pilules Suisse* a suffi pour me guérir ; une autre personne qui souffrait aussi de la même maladie s'en est aussi fort bien trouvé. Je vous autorise à publier ma lettre. (Sig. lég.)

TRABUC

A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

PILULES GICQUEL, la Boîte 1^{fr} 50

AUDOUARD Chirurgien-dentiste à Brive, à l'honneur d'informer sa clientèle du Lot qu'il sera à Cahors, Hôtel du Palais National, régulièrement le 4^e mercredi de chaque mois.

Bourse de Paris

Cours du 2 octobre 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt.	96 80
3 0/0 amortissable.....compt.	96 »
3 0/0 Emprunt 1891.....compt.	95 17
4 1/2 0/0 1883.....compt.	105 70

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4598 75
CRÉDIT FONCIER.....	1268 »
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	485 »
COMPTOIR N ^{al} D'ESCOMPTE.....	548 75
EST (Chemin de Fer).....	915 »
LYON.....	1511 25
MIDI.....	1300 »
NORD.....	1850 »
ORLÉANS.....	1542 50
OUEST.....	1077 50
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	1450 »
CANAL DE SUEZ.....	2900 »
CANAL DE PANAMA.....	35 »
Etablissements DECAUVILLE.....	310 »

REVUE HEBDOMADAIRE

L'approche de la liquidation a amené sur notre marché quelques réalisations. Après la hausse de la semaine dernière cela n'a rien de bien étonnant. La tendance reste bonne et aucun nuage ne s'élève de nature à obscurcir l'horizon politique. Tout est à la paix générale, seul un resserrement de l'argent serait de nature à faire fléchir les cours.

Le 3 0/0 est à 96.10, le nouveau à 95. Le Crédit foncier est un peu faible à 1275 sans motifs sérieux et son émission du 6 octobre s'annonce comme un très grand succès. Il s'agit d'un million d'obligations communales à lots à 380 remboursables au pair c'est à dire à 400 fr. en 75 années et donnant droit à 6 tirages par an. On verse 20 en souscrivant 20 fr. à la répartition, les autres versements sont échelonnés jusqu'en mars 1891.

Nous croyons inutile de revenir sur la question de garanties en ce qui concerne les obligations communales. Le prêt aux communes est aussi recherché que le prêt à l'Etat. Ajoutons que dans la souscription actuelle, un droit de préférence est accordé aux 177,000 obligations communales de 1875. Les souscriptions ainsi faites sont irrédutibles, on reçoit les obligations communales en paiement au prix de 505 fr. La différence entre ce prix et le prix des nouveaux titres pourra être employée à la souscription d'obligations entièrement libérées et irrédutibles toutes les fois que le montant de la soule sera supérieur à 380.

La Banque de Paris est à 785. Ce cours n'est dû qu'à quelques réalisations. La Banque d'Escompte se traite à 447.50, les rachats en vue de la réduction du capital ont commencé.

Le Crédit lyonnais se traite 807.50 ex-coupon de 17.50. La Société générale est à 485 en attendant mieux, elle met en paiement sur son dividende un à-compte de 6.25. Le crédit mobilier accuse une meilleure tendance à 325. C'est plus en rapport avec la situation de cette Société.

La Banque des pays autrichiens est à 445. Le marché de Vienne paraît en voie d'amélioration ce qui ne peut que profiter à cette Banque. Nos grands chemins varient peu mais restent bien tenus. L'Épargne à encore intérêt à acheter des obligations de chemins de fer économiques.

Les fonds étrangers sont assez bien tenus. Consignons la hausse de l'Italien que nous avions fait prévoir. Ce fonds ne peut que profiter largement de la détente qui se manifeste dans la politique européenne.

Le Portugais 3 0/0 reste lourd.

En Banque, l'Alpine reprend à 190. L'ouverture du chemin de fer Tisenerz-Vordemberg, aura des avantages considérables pour cette société.

La spéculation est plus calme sur la Fortis. La raison en est, que l'on veut connaître l'importance des marchés dont l'Explosif Fortis est l'objet, on ne tardera guère à en être informé. La hausse est imminente.

L'obligation Linarès à Almería est à 225. Cette ligne a peu souffert des inondations. Le coupon de 7.50 est payable le 1^{er} septembre au Crédit mobilier.

On remarque des transactions suivies sur l'obligation Porto Rico. Les recettes de la partie exploitée sont satisfaisantes.

L'Electra est à 55 fr. Nous rappelons à nos lecteurs que la société française, 22 place Vendôme, à Paris, est à leur disposition pour souscrire sans frais à toutes les émissions.

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement des bains y annexé.

Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Bibliographie

Les mémoires de M. de Moltke

On conçoit aisément tout l'intérêt que va exciter l'apparition des Mémoires du Maréchal de Moltke, dont le premier volume intitulé : **La Guerre de 1870**, vient de paraître en français. (Un fort volume in-8° du prix de 10 fr.)
Le chef du grand Etat-Major Allemand donne dans ce volume, écrit d'un bout à l'autre de sa propre main, le précis froidement lumineux des opérations conçues, dirigées ou inspirées par lui. Il indique, sans insister outre mesure, les fautes commises de part et d'autre, et reconnaît de même les mérites de chacun, ami et ennemi. Son récit, d'une concision et d'une netteté remarquables, est des plus complets à tous égards.

La place nous manque ici pour signaler tous les passages intéressants du livre et les appréciations toutes personnelles du maréchal exprimées en quelques phrases toujours nettes et concises.

Qu'il nous suffise d'ajouter que le grand public aura à un précis de la guerre franco-allemande, émanant, il est vrai, de la plume du général en chef qui l'a dirigée contre la France, mais écrit d'une manière impartiale, il faut bien le reconnaître.

Pour écrire l'histoire de cette campagne mémorable, le maréchal de Moltke reprend son rôle de chef d'Etat-Major, et toutes les fois que le sujet s'y prête, il interrompt son récit pour donner son appréciation sur telle mesure prise par les généraux français ou allemands, pour expliquer les raisons qui plaident en faveur de telle disposition plutôt que de telle autre. C'est donc en même temps un cours d'art militaire professé par celui de tous les généraux qui était le plus à même d'embrasser l'ensemble des opérations et de juger les déterminations prises ou les manœuvres exécutées.

Admirateur convaincu de la vaillance des soldats et des chefs, à quelque armée qu'ils appartiennent, son témoignage ne peut que concourir à passer leurs noms à la postérité.

La page entre autres où il semble sortir de son impassibilité, est celle qu'il consacre aux charges brillantes du général Gallifet à Sedan, qui furent malheureusement impuissantes à empêcher la catastrophe où vint s'effondrer l'Empire.

Enfin, il se montre grand psychologue, tant à l'égard des militaires qui ont voulu jouer un rôle politique, que les hommes politiques qui ont cru pouvoir diriger des armées.

Pour recevoir le volume franco adresser au Bureau du Journal, la somme de dix francs.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 35^e années. — Sommaire du numéro du 3 octobre 1891. — Gravures : Les pèlerins français à Rome, messe du pape au Vatican. — Arrivée de M. de Lanessan à Hanoi. — 8 gravures des désastres causés par le cyclone de la Martinique. — La statue du général Raoult, à Meaux. — Les environs de Fontainebleau. — Les morts de la semaine : M. Lavastre, peintre décorateur, M. Depeyre, ancien ministre. — Beaux-Arts : Retour du marché, par M. Deyrolle. — Le dépouillement d'une momie, par Marold. — En supplément : La mort du général Raoult à Wörth, d'après le tableau de M. Boutigny.

Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété, par Lenôtre : Les objets d'arts des palais nationaux. — Mondains et mondaines, par Etincelle. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Musique : A. Boisard. — Nouvelle : Gros livres et petits pinceaux, par Gustave Gueswillers. — Nos gravures. — Echechs, par Rosenthal. — Sport, récréations, rébus, etc.

Le numéro 50 centimes.

Au point de vue médical, la 334^e livraison de la **GRANDE ENCYCLOPÉDIE** publiée cette semaine, présente un intérêt tout particulier. Elle contient, en effet, une magistrale étude du docteur Georges Lemoine sur le « Diabète » et un article très complet et très curieux des docteurs L. Thomas et Armand Desprès sur le « Diagnostic » en médecine et en chirurgie.

Prix de chaque livraison : 1 franc. Une feuille spécimen est envoyée gratuitement sur demande.

H. Lamirault et C^{ie}, 61, rue de Rennes, Paris.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 1^{er} octobre 1891 : E. La Selve : La prédiction du Fakir. — J. Mary : La Bien-Aimée (suite). — F. Fabre : Mademoiselle de Malavielle (suite). — L. Allard : Les Flibustiers (suite). — André Valdès : Les Trésors des Vaincus (suite). — Alexis Bouvier : Les de Berny (suite).

LA NATURE. Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 3 octobre : — Le cyclone de la Martinique : G. T. — Les expériences de Lauffen-Francofort : E. Hospitalier. — L'artillerie de la marine française : L. Renard. — Les mines d'or du Transvaal : L. de Launay. — Les roches à figures animées : G. T. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 28

septembre 1891 : Stanislas Meunier. — Physique sans appareils : D^r Z...

NOUVELLES SCIENTIFIQUES
(Supplément 15 de la Nature)

La semaine. — Informations. — Boîte aux lettres. — Recettes et procédés utiles.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

DEMANDEZ chez **LIBRAIRES**
tous les **LIBRAIRES**

et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche

DU LOT

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

SOUSCRIPTION A UN MILLION
d'Obligations Communales de 400 fr. 3 %

AVEC LOTS
REMBOURSALES EN 75 ANS
PRIX D'ÉMISSION 380 FR.

PAYABLES : 20 fr. en souscrivant; 20 fr. à la répartition (du 10 au 15 novembre) et le surplus par versements de 50 fr. de six mois en six mois.

6 TIRAGES PAR AN
comprenant chacun 1 lot de 100,000 fr. et 22 autres lots

ON SOUSCRIT LE **MARDI 6 OCTOBRE**

au Crédit Foncier de France; à la Banque de Dépôts et Comptes Courants; à la Banque d'Escompte de Paris; à la Banque de Paris et des Pays-Bas; à la Compagnie Foncière de France; au Comptoir National d'Escompte; au Crédit Foncier et Agricole d'Algérie; au Crédit Lyonnais; à la Société de Crédit Industriel et Commercial; à la Société Générale.

DANS LES DÉPARTEMENTS : Chez MM. les Trésoriers Payeurs Généraux; Chez MM. les Receveurs Partic. des Finances. ou dans les Succursales des Sociétés ci-dessus.

A L'ÉTRANGER : Dans les Agences et Succursales des mêmes Sociétés.

Pour les détails voir le prospectus ou l'affiche.

Un excellent avis

Si vous éprouvez des maux de tête, si la digestion se fait mal, si l'on y a embarras d'estomac et d'intestins, manque d'appétit, nous vous engageons vivement à faire usage des **Pilules Gicquel**, remède si efficace contre la constipation, la bile et les glaires. Vous éviterez maux de tête, névralgies, migraines, étourdissements, congestions. Elles sont aussi très salutaires contre les maladies du cœur, du foie, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les **Pilules Gicquel**, à 1 fr. 50 la boîte.

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le *Télégraphe* sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron
Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

École de Notariat de Toulouse

DIRECTION : Rue des Lois, 32

PROFESSEURS :

Cours théoriques : M. GUIRAUDUE, Docteur en droit, ancien Notaire, Avocat.
Cours d'actes et d'application : M. CHAYROU, ancien Principal clerc de Notaire, à Paris.

Cours d'Enregistrement : M. NOUBLET, ancien Receveur de l'Enregistrement et des Domaines.

Cours de liquidation (le jeudi matin) : M. CHAYROU.

Ouverture des Cours : le lundi 2 novembre 1891

L'enseignement complet dure une année. — Les cours sont de 4 heures par jour et ont lieu le matin de 8 à 10 h., et le soir de 4 à 6 h. — Autant que possible, les demandes d'inscription doivent être adressées avant le 15 octobre.

La circulaire et le programme de l'enseignement sont envoyés à toute personne qui en fait la demande à M. Chayrou, Directeur de l'École de Notariat, rue des Lois, 32, Toulouse.

Chemin de fer d'Orléans

HORAIRE DES TRAINS

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS		
Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 40	12 ^h 50	6 ^h 30	12 ^h 40	6 ^h 30
Mercuès.	7 54	1 4	7 53	1 4	7 53
Arrêt Douelle	8 5	6 57	8 5	6 57	8 5
Parnac.	7 5	1 15	7 4	1 15	7 4
Luzach.	7 14	1 22	7 11	1 22	7 11
Castelfranc. . . .	7 23	1 35	7 23	1 35	7 23
Arr. Prayssac	7 28	»	7 26	»	7 26
Puy-l'Évêque. . . .	7 36	1 46	7 34	1 46	7 34
Duravel.	7 43	1 54	7 41	1 54	7 41
Solnac-Touzac	7 51	2 3	7 49	2 3	7 49
Fumel.	8 3	2 13	7 58	2 13	7 58
LIBOS. — A.	8 6	2 19	8 4	2 19	8 4
BORDEAUX.	3 51	8 11	4 45	8 11	4 45
PARIS. — Ar.	11 37	4 37	10 21	11 37	4 37

De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 23	9 ^h 30	5 ^h 23
Cabessut, halte	7 54	11 41	5 32	9 39	5 32
Arcambal.	8 4	12 4	5 42	9 49	5 42
Vers.	8 12	12 21	5 50	9 57	5 50
Saint-Géry.	8 20	12 38	5 57	10 04	5 57
Conduché.	8 32	1 5	6 9	10 16	6 9
St-Cirq, halte.	8 38	1 14	6 15	10 22	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	1 35	6 24	10 33	6 24
Calvignac, hal.	8 55	1 44	6 31	10 40	6 31
Tatignac.	9 10	2 10	6 46	10 55	6 46
Cajarc.	9 18	2 24	6 54	11 03	6 54
Montbrun, hal.	9 27	2 45	7 3	11 12	7 3
Tatignac.	9 39	3 10	7 15	11 24	7 15
Lamadolaine. . . .	9 49	3 26	7 27	11 36	7 27
CAPDENAC. A.	9 51	3 26	7 27	11 36	7 27

L'ATLAS NATIONAL
Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES
Histoire, commerce, industries, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France.

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 48 fr. 75
AVEC 425 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la livraison avec carte colorée.

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires. Pour un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

VIN de VIAL
TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT
AU QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX



Le Tonique le plus énergique qui doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phtisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiologie, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amalgrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE
Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Hiver

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

BUREAU de PLACEMENT
CAHORS — Rue St-James, 12, — CAHORS

M^{me} V^e BALAGAYRIE, a l'honneur d'informer le public, qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, munis de bons certificats, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.